

Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl

Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert



Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD: Laurent Johnny.

Les licences.

Afin de s'assurer que les membres physiques des clubs et les comités des clubs affiliés à notre association soient correctement assurés lors de toutes les activités organisées par nos clubs cynologiques (entraînement, compétitions, barbecue, journées de travail, ...), le Comité a développé un projet de « licences » qu'il a proposé aux clubs. Le 10 avril 2021, l'Assemblée générale de l'Assemblée des Délégués de l'Union Royale Cynologique Saint-Hubert asbl (AdD asbl) a approuvé le projet « licences ». Concrètement, cela signifie qu'à partir du 1er juillet 2021, tous les membres des clubs affiliés à l'AdD asbl, seront assurés avec ce qu'on appelle « le forfait de base » dans le projet. Ce forfait de base comprend :

1. Pour les membres physiques des clubs :

- a. Une assurance responsabilité civile pendant toutes les activités du club (sportives et autres);
- b. Une assurance personnelle accident pendant toutes les activités du club (sportives et autres), y compris la couverture pour le(s) chien(s) de l'assuré au cours des mêmes activités;

2. Pour les clubs (= le Comité en tant que collègue et individuellement en tant que membre du Comité):

- a. Une assurance personnelle responsabilité civile pendant toutes les activités du club (sportives et autres);
- b. Une assurance responsabilité comme administrateur;
- c. Une assurance assistance juridique.

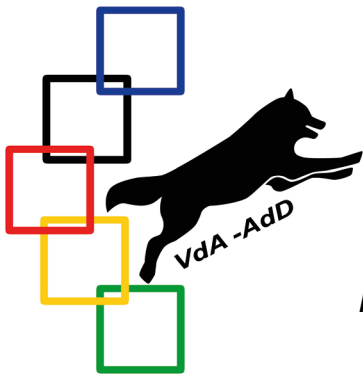
Le projet prévoit également que chaque membre physique recevra via La Poste une « carte de licence » qui fournit la preuve qu'il a droit aux couvertures prévues. Les détails de la couverture et les montants assurés peuvent être consultés sur le site sous « Licences » (<http://www.kkush.be/fr/licences>).

Pour la période du 1er juillet 2021 au 28 février 2022, 4 euros par membre devront être payés.

Par la suite, à partir du 1er mars 2022, le coût annuel sera de 7 euros par membre. Les clubs paieront ces contributions pour leurs membres via l'asbl AdD. Étant donné que l'assurance ne doit être payée qu'une seule fois, les personnes qui sont membre de plusieurs clubs pourront demander un remboursement partiel à partir du 1er mars 2022.

Compte tenu de l'ampleur de l'engagement pris par l'AdD asbl, il est possible pour les membres physiques des clubs et les éleveurs, membres d'un club de race, de souscrire, sur une base volontaire, une assurance





Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl

Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert



Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD: Laurent Johnny.

juridique internationale à un prix très compétitif. Toutes les données y afférentes figurent également sur notre site web sous le même lien.

Avant le 28 février de chaque année, les clubs devront transmettre une liste alphabétique complète des membres, qui sera complétée le 25 de chaque mois avec les nouveaux membres éventuels. Pour le démarrage en 2021, cette liste complète des membres devra être transmise avant le 25 juin 2021.

Les déclarations de sinistres pourront se faire entièrement en ligne afin que les clubs n'aient pas à tenir une administration supplémentaire et inutile.

